

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le courrier du Président du Département du Pas-de calais en date du 20 mai 2025,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'à compter du 1^{er} mai 2025, la résidence administrative de madame Stéphanie Meurisse-Mahieu est basée à Montreuil-sur-Mer.

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Stéphanie Meurisse-Mahieu, titulaire du grade de médecin hors classe, est affectée à temps complet, au pôle solidarités – maison du Département solidarité montreuillois – service territorial de protection maternelle et infantile, à compter du 1^{er} mai 2025.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Montreuil-sur-Mer.

Article 2 :

À compter de cette même date, madame Stéphanie Meurisse-Mahieu, médecin hors classe, exercera les fonctions de chef de service.

Article 3 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 12 juin 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Paierie départementale
- Madame Stéphanie Meurisse-Mahieu (9401)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20250612-RH09401CD0625-AI
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025